

<b>BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET</b>		Date : 07 JANVIER 2023	
<b>INTITULE DE L'ACTION : L'ACADEMIE FAIT LA FETE</b>			
<b>DEPENSES (*)</b>		<b>RECETTES</b>	
Location(s) (1)	<b>1500 EUROS</b>	Autofinancement	280
GAUFRIERS + 600 GAUFFRES	500 EUROS		
CREPIERES + 600 CREPES	400 EUROS		
CHURROS POUR 600	600 EUROS	Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation	<b>280 EUROS</b>		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	
Assurance			
Tracts, affiches			
		<b>Aide demandée au PIC</b>	<b>1500</b>
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole 15benevoles*10euros*4heures	<b>600euros</b>	Bénévolat	600
<b>SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES</b>			
Financement d'un autre projet (5)			
<b>TOTAL</b>	<b>2380</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2380</b>

(\*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.